

Soyez informé sur les herbicides

Le programme d'épandage d'herbicides est l'affaire de tous



L'industrie forestière représente environ 10 pour cent du produit intérieur brut du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire la valeur de tous les biens et services produits dans la province. Ce secteur emploie directement environ 16 000 Néo-Brunswickois.

Il s'agit d'une pierre angulaire de l'économie provinciale.

L'industrie forestière du Nouveau-Brunswick dépend fortement des récoltes de résineux pour produire une variété de produits à valeur ajoutée.

Actuellement, plus de 50 p. 100 de l'approvisionnement annuel en bois de résineux provient des terres de la Couronne. Lorsqu'on récolte les arbres des forêts de la Couronne, la majorité des terres sont laissées à elles-mêmes afin de se régénérer naturellement, résultant en un mélange de résineux et de feuillus. Environ 25 pour cent de ces forêts sont replantées avec des semis de résineux et reçoivent d'autres traitements de sylviculture pour pouvoir obtenir des arbres de haute qualité le plus rapidement possible.

L'un de ces traitements de sylviculture consiste à appliquer des herbicides approuvés et réglementés par les gouvernements fédéral et provincial sur les sites replantés afin de gérer et contrôler la végétation concurrente qui restreint la croissance des résineux. Cette activité se produit un an ou deux après avoir replanté un site de semis de résineux.

Le programme d'épandage d'herbicides sur les terres de la Couronne se poursuit depuis le milieu des années 1970 et est essentiel pour l'avenir de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick. La production de fibres de résineux des sites replantées va augmenter l'approvisionnement en bois qui est une composante essentielle d'[Une approche équilibrée d'aménagement de la forêt de la Couronne du Nouveau-Brunswick](#), adoptée en 2009 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Sans cet approvisionnement supplémentaire en bois, on n'aurait pas la capacité d'accroître l'industrie forestière actuelle ou de tirer profit de nouvelles possibilités dans les domaines en développement comme les biocarburants.

À propos des herbicides utilisés

L'utilisation des herbicides sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick est strictement réglementée par les agences gouvernementales à l'échelle fédérale et provinciale. On utilise seulement les herbicides homologués pour l'usage forestier en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* du gouvernement fédéral.

L'Agence de réglementation et de la lutte antiparasitaire est responsable d'appliquer la loi, notamment l'homologation de nouveaux produits et la réévaluation de produits pour assurer une sécurité continue ainsi que la valeur des pesticides homologués, incluant les herbicides.

Les pesticides sont réglementés rigoureusement au Canada en utilisant des méthodes scientifiques internationales modernes d'évaluation des risques avant d'être approuvés pour l'utilisation ou la vente. Santé Canada s'engage à protéger la santé humaine et l'environnement en minimisant les risques associés aux produits de lutte antiparasitaire.

Après des années de tests et d'évaluations dans un milieu conditionné, l'herbicide glyphosate a été approuvé pour l'usage forestier par le gouvernement fédéral. Le glyphosate est largement utilisé dans l'agro-industrie. Il est l'herbicide le plus largement utilisé dans le monde et il est approuvé pour l'utilisation dans plus de 90 pays et sur plus de 150 cultures.

Ce sont seulement les herbicides contenant du glyphosate comme ingrédient actif qui sont utilisés dans le programme d'épandage du ministère des Ressources naturelles. Le programme d'épandage d'herbicides des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick applique cet herbicide à un niveau bien plus bas que le taux maximal approuvé par Santé Canada.

Ces produits viennent de divers fabricants sous différents noms de produits, dont Vision®, Forza™ et Vantage™ Forestry.

Plusieurs études scientifiques ont démontré que l'herbicide glyphosate n'est pas dangereux pour les humains, les animaux sauvages ou l'environnement lorsqu'il est utilisé selon l'étiquette du produit.



Sans l'application d'herbicide, la végétation concurrente peut endommager et éventuellement causer la mortalité des semis plantés

Ces recherches ont découvert que les herbicides à base de glyphosate ne causent ni cancer, ni déficience de naissance, ni tumeur, ni autre effet néfaste sur la santé. L'herbicide glyphosate est facilement éliminé par les animaux qui consomment de la végétation qui a été arrosée et il ne s'accumule pas dans leurs tissus.

Lorsque cet herbicide est appliqué, il se lie fortement aux particules du sol. Ce qui signifie qu'il y a « un faible risque qu'il atteigne les eaux souterraines », selon une étude conduite par l'U.S. Environmental Protection Agency.

Le glyphosate est l'un des herbicides les plus utilisés à l'échelle mondiale pour les applications dans le milieu forestier, de l'agriculture et dans l'usage ménager. Il est utilisé depuis plusieurs décennies et, qui plus est, plusieurs recherches sur ses effets ont été entreprises.

L'Organisation mondiale de la Santé est l'une des organisations indépendantes et faisant autorité qui a étudié l'herbicide glyphosate et a découvert qu'il n'y avait aucun risque pour les humains, la faune et la flore ou l'environnement.

Chaque année, le ministère des Ressources naturelles obtient l'approbation du ministère de l'Environnement pour son programme d'épandage d'herbicides. Ce permis contient des conditions strictes régissant l'application d'herbicides, et elles sont suivies rigoureusement par Ressources naturelles. Ces conditions incluent des distances minimales des secteurs habités et des sources d'eau.

L'utilisation des herbicides sur les terres de la Couronne est strictement réglementée par les agences gouvernementales à l'échelle fédérale et provinciale.



Le glyphosate est l'un des herbicides les plus utilisés à l'échelle mondiale pour les applications dans le milieu forestier, de l'agriculture et dans l'usage ménager.

Qu'est-ce que l'herbicide glyphosate?

Le glyphosate est un produit organique solide d'un cristal blanc inodore. Il est utilisé pour contrôler les herbes feuillues, les arbustes, les arbres ainsi que les graminées. Sur les terres agricoles, il est appliqué avant de planter ou d'ensemencer pour contrôler les mauvaises herbes et les graminées.

Les formulations d'herbicides utilisées par le ministère des Ressources naturelles contient du glyphosate comme ingrédient actif, un surfactant semblable à du détergent pour aider la pénétration de l'ingrédient actif et de l'eau.

Lorsqu'il est appliqué sur les espèces de plantes feuillues et graminées, le glyphosate est absorbé par les plantes et empêche la production d'une enzyme dont la plante a besoin pour produire des protéines et grandir. Cette même enzyme n'est pas présente chez les humains et les animaux.

Comment les herbicides sont-ils appliqués?

Le programme d'herbicides du ministère traite annuellement de 12 000 à 14 000 hectares de plantations de résineux et de zones déboisées sur les terres de la Couronne. Cela représente moins de 0,5 pour cent des régions forestières productives de la Couronne.

La période d'application a lieu à la fin de l'été, de la mi-août à la fin septembre, pour environ 40 jours. Des hélicoptères appliquent les herbicides sur approximativement 97 p. 100 des régions touchées par le programme, et les 3 p. 100 restants sont traités par des applicateurs au sol.



Des réglementations et des pratiques strictes régissent le programme.

Le personnel qui travaille dans les hélicoptères et au sol doit être formé et certifié pour l'application de pesticides. Il s'agit d'une condition incluse dans le permis d'utilisation des pesticides émis par le ministère de l'Environnement.

Généralement, une ou deux applications suffisent durant la vie d'un peuplement pour obtenir des résineux adultes de qualité supérieure.

Est-ce qu'il y a des solutions de rechange à l'utilisation d'herbicides?

Dans le passé, le ministère des Ressources naturelles a essayé de débroussailler les peuplements de résineux en utilisant des instruments manuels et des scies d'éclaircissage. Toutefois, les tiges coupées qui germent de nouveau l'année suivante causent une concurrence encore plus féroce et nécessitent donc des débroussaillages plus fréquents, ce qui entraîne l'augmentation des coûts d'entretien.

D'autres autorités administratives ont rencontré les mêmes désavantages sur les entretiens faits manuellement.

Le ministère des Ressources naturelles continue de surveiller les développements à l'échelle mondiale qui peuvent donner naissance à des solutions alternatives à l'utilisation d'herbicides.



Le personnel qui travaille dans les hélicoptères et au sol doit être formé et certifié pour l'application de pesticides.

Qu'arriverait-il si on n'utilisait aucun herbicide?

L'application des herbicides est essentielle pour la survie et la croissance des plantations de résineux. Sans cet outil de sylviculture pour contrôler la végétation concurrentielle, le programme de plantation des terres de la Couronne serait inefficace et probablement terminé. Les répercussions immédiates seraient une perte de centaines d'emplois de gens plantant annuellement des arbres sur les terres de la Couronne.

À long terme, la perte du programme de plantation diminuerait considérablement les récoltes durables de résineux. Cela affecterait sévèrement l'industrie forestière actuelle et réduirait toute possibilité de se développer dans des secteurs de nouveaux produits.

Nous tenons à vous informer

Le ministère des Ressources naturelles prend ses responsabilités très au sérieux pour communiquer aux Néo-Brunswickois l'information sur les herbicides et le programme d'épandage annuel.

Chaque année, le ministère informe le public de son utilisation d'herbicides et décrit brièvement le but du programme. Cette information est présentée dans des annonces publiées dans les journaux au moins deux semaines avant le début du programme.

Des cartes démontrant les zones d'épandage sont disponibles au public à tous les bureaux du ministère des Ressources naturelles.

Des panneaux indicateurs sont clairement affichés à tous les points d'accès de ces zones avant que le traitement n'ait lieu. Par la suite, la date d'application et l'herbicide utilisé sont clairement indiqués sur chaque panneau. Ces panneaux restent en place pendant plusieurs semaines.



Le ministère reconnaît que le public a des opinions partagées sur l'utilisation des herbicides. Comme avec tout produit chimique, les herbicides peuvent être dangereux s'ils ne sont pas utilisés correctement. C'est pour cette raison que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait un pas prudent dans le but de limiter l'utilisation des divers pesticides pour l'entretien des pelouses. Ces produits chimiques sont plus susceptibles de connaître un mauvais usage et une surutilisation lorsqu'ils sont appliqués par des gens qui n'ont ni la formation ni l'équipement requis. C'est également pour cela qu'un grand effort est fait pour l'entreposage approprié, la manipulation et l'application des herbicides sur les terres de la Couronne par du personnel qui possède la formation et la certification requise.

Le ministère des Ressources naturelles encourage les Néo-Brunswickois à s'informer sur la sûreté et l'utilisation des herbicides. On recommande les sites Web suivants comme référence ou pour obtenir de l'information générale sur les pesticides ou spécifiquement sur le glyphosate :

- Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire : www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/index-fra.php
- Organisation mondiale de la Santé : www.who.int/fr/index.html
- U.S. Environmental Protection Agency : www.epa.gov

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet du programme d'épandage d'herbicides du ministère des Ressources naturelles, veuillez communiquer avec nous à :

**Direction de la gestion des forêts,
ministère des Ressources naturelles
C. P. 6000, Fredericton NB E3B 5H1**

tél. : 506-453-2516

télééc. : 506-453-6689

